



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 6 octobre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2022 - 07 - 22

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Mise en place d'actions en matière d'efficacité
énergétique des bâtiments publics : Programme
ACTEE de la FNCCR et appel à projets MERISIER**

Le décret n° 2019-771 relatif aux « obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires » dit « décret tertiaire » du 23 juillet 2019 impose aux collectivités d'agir pour la réduction des consommations énergétiques de leurs bâtiments.

A ce titre et dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le SyDEV propose, aux collectivités membres, différents programmes d'accompagnement portant sur la performance énergétique des bâtiments publics.

Le SyDEV a ainsi créé le PILE, démarche gratuite pour prioriser les travaux de rénovation énergétique et élaborer un programme pluriannuel d'investissement pour les communes et la Communauté d'Agglomération. Par délibération n° 2021 3 33 du 8 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation du PILE à l'échelle du territoire avec l'ensemble des communes volontaires.

En complément, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE 2 (référéncé PRO-INNO-52). Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Ainsi, le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Le sous-programme MERISIER du programme ACTEE permet de financer à hauteur de 50 % des actions déjà accompagnées par le SYDEV sur les bâtiments enfance-jeunesse dont les écoles (études énergétiques, mise en place d'équipement de GTB).

Le SyDEV, en tant que coordinateur de groupement, a déposé une candidature commune pour les EPCI vendéennes adhérentes, dont le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, à l'Appel à Projets MERISIER, considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maitrise d'œuvre.

Les volumes d'études et de GTB par EPCI ont été étudiés à titre indicatif par le SYDEV sur la base des demandes des territoires dans le cadre du programme PILE et des échanges avec les territoires.

A noter que pour les études (audits et STD), le SYDEV apportera 30 % d'aide supplémentaire via une convention spécifique.

Le 12 juillet 2021, le dossier de candidature déposé par le SyDEV a été retenu par le Jury du Programme ACTEE. Le programme MERISIER apporte près de 600 k€ de subventions aux EPCI du groupement.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont présentées en annexe de la présente délibération.

Pour le Pays Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, le montant estimatif des actions retenues est de 58 502 €, financé à hauteur de 29 252 €.

Par la suite, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : VALIDE la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'appel à projets MERISIER ;

Article 2 : VALIDE le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SyDEV ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses liées aux actions portées par le Pays de Saint Giles Croix de Vie Agglomération, dans le cadre de la candidature à l'appel à projets MERISIER et retenue par le Jury ACTEE ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 11 OCT. 2022
- de la publication sur le site www.pavssaintgilles.fr le : 11 OCT. 2022

Givrand, le 11 octobre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.